

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DE GESTION EXCEPTIONNEL

Lundi 08 décembre 2025 – 17h30

Teams

En visio : ANTEBLIAN Blandine, BELVAUX Bertrand, CHEILLAN Hervé, DE OLIVEIRA Aurore, FLEURET Pascale, GRENARD Marcel, MILLOT Aurèle, NOTEBAERT Jean-François PODEVIN Julie, WEGMANN Grégory, ZOUAOUI Mohamed

Représentés : BERTEREAU Camille, CLERC Emmanuel, DELESTRADE Louis-Mathys, GARRY-COMBET Eric,

Excusés : PUGLIESE Marie-Thérèse

Invités : CARRÉ Romain, FERREIRA-CHERAFT Sabrina, PULH Mathilde, YÈME Claire

La Directrice ouvre la séance à 17h30.

1- Approbation du PV du Conseil de Gestion Exceptionnel du 13 octobre 2025

Ne prend pas part aux votes : 0 / Abstention : 0 / Contre : 0
AVIS FAVORABLE DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

2- Validation de l'avenant 4 de la convention du GIS OPTIMA

Une convention constitutive du groupement d'intérêt scientifique OPTIMA « Observatoire du Pilotage et de l'innovation Managériale des Administrations Locales » a été établie entre les universités de Pau et des Pays de l'Adour, Angers, Bordeaux, La Réunion, Orléans, Tours, Lille, Lorraine, Poitiers, Bourgogne Europe, et de Toulouse Business School en 2021.

Il s'agit d'un programme de recherche portant sur le pilotage et l'innovation managériale des collectivités locales.

L'avenant n°4 (entre l'Université de Pau et des Pays de l'Adour – l'ADERA et l'Université Bourgogne Europe) visant à modifier les conditions de financement du GIS OPTIMA, est à approuver.

Ne prend pas part aux votes : 0 / Abstention : 0 / Contre : 0
AVIS FAVORABLE DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

3- Validation de la convention de partenariat APY

Les masters internationaux de l'IAE de l'Université Bourgogne Europe doivent proposer des prestations d'accompagnement particulières à destination des étudiants étrangers pour trouver un emploi et / ou un stage.

À cet effet, Jean-Baptiste WELTÉ, a sollicité la société APY, représentée par Hélène SAINT MARTIN, spécialisée dans l'accompagnement professionnel et le conseil en orientation, pour la mise en œuvre de prestations auprès des étudiants des masters internationaux de l'IAE, peu habitués à la culture française. Ces heures n'étant pas maquettées, une convention d'une année a été mise en place.

Ces prestations visent à :

- Favoriser l'insertion professionnelle des étudiants,
- Accompagner la recherche de stages et d'emplois,
- Développer les compétences de communication et de présentation des étudiants (CV, lettre de motivation, entretien, réseaux professionnels, etc.)

**Ne prend pas part aux votes : 0 / Abstention : 0 / Contre : 0
AVIS FAVORABLE DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS**

4- Vote du Budget

Le budget de l'IAE Dijon à voter est constitué d'une part, du budget de l'IAE Dijon incluant les ressources propres hors CUFPA (taxe apprentissage) et hors recettes perçues par le biais du SEFCA et d'autre part, du budget rattaché au SEFCA. Pour plus de lisibilité et de pertinence, il est présenté au conseil d'IAE un projet de budget consolidé.

Les recettes propres de l'IAE Dijon sont notamment constituées :

- D'une dotation de fonctionnement constante ;
- De recettes de formation avec les droits d'inscription pour les formations IMS et IMBS ; Les droits d'inscription sont inférieurs, à ceux de l'année précédente, en raison de la non-ouverture de la première année, ne laissant que la deuxième année facturée,
- De recettes liées à des conventions de recherche.

La charge d'enseignement de la licence Vietnam est plus élevée en raison de la réactualisation du taux de valorisation des heures complémentaires (+20 %) ; La masse salariale est financée sur fonds propres. La licence Vietnam génère des recettes à hauteur de 73 520 € ;

- Le budget alloué à l'IAE reste stable, avec 2 499 K€ de dépenses prévues contre 2 502 K€ en BI 2025 ;
- Une forte augmentation de la charge d'enseignement est à relever, avec un passage de 773k€ à 1 002k€, liée à la hausse du taux horaire d'enseignement actée par la gouvernance avec un passage de 50.68€ à 60.5€ ;
- La masse salariale BIATSS a été conservée et permet un maintien des missions ;
- Les budgets de la communication et de la bibliothèque sont stables avec 80k€ et 35k€ de fonctionnement ;
- Afin de porter quelques projets comme chaque année, il a été budgéte de l'investissement ;

- Le prélèvement de 20% passera à 15%, soit 278K€ de ressources pour l'IAE contre 374K€ l'année dernière.

L'analyse budgétaire met ainsi en évidence une stabilité globale du budget.

Il est bien rappelé que le budget à voter n'est pas représentatif des ressources de l'IAE notamment de par la gestion centralisée de la taxe d'apprentissage. Le budget agrégé avec celui du SEFCA (formation continue et apprentissage) permet d'avoir une vision complète des ressources et des dépenses de l'IAE.

Ne prend pas part aux votes : 0 / Abstention : 0 / Contre : 0
AVIS FAVORABLE DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

L'ordre du jour étant épuisé, la directrice lève la séance à 18h00.

La directrice de l'IAE DIJON
Mathilde PULH

